



DELIBERATION N° 16 / 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de votes contre :	0
Nombre d'abstentions :	0
Nombre de votes pour :	13 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation : 14 mars 2018

Présents : CHEVALLIER Monique, BERNAUDON Josette, DE CONCINI Antoine, FAYOLLE Denis, ARNAUD Chantal, AUDOUARD Mireille, CARRIQUIRY Noël, Bernard ESPITALIER, MARMONIER Michel, LEVET-TRAFFIT Roland, PAILLET Denis, SILLANS Dorian.

**Absentes excusées : Catherine DECHENAUD, Florence GLEBIOSKA,
Absent non excusé : Benjamin TOSI**

Catherine DECHENAUD donne procuration à Chantal ARNAUD

Secrétaire de séance : BERNAUDON Josette

Délibération pour la mise en place opérationnelle des actions dans le cadre d'un FISAC avec les Communes

Madame le Maire expose

Dans le cadre de la compétence Développement Economique, Bièvre Isère Communauté porte une opération FISAC sur le secteur Pays de Bièvre Liers, pour laquelle plusieurs actions sont réalisées et cofinancées avec les communes du territoire.

Afin de pouvoir réaliser ces projets et régulariser ce partenariat financier avec la Communauté de communes, il convient d'établir des conventions (propositions en annexe)

Voici les actions pour lesquelles s'appliquent ces conventions :

Pour la fiche-action N°5 : Favoriser l'activité des commerçants non sédentaires ;

Le comité de pilotage a décidé de réaliser un magnet, à apposer sur les réfrigérateurs, promouvant l'ensemble des marchés hebdomadaires communaux.

Ce magnet sera distribué à l'ensemble de la population au travers du Bièvre Isère Magazine de Juillet 2017, soit environ 24 600 exemplaires.

L'ensemble des communes de Bièvre Isère Communauté ont été sollicitées pour répertorier les marchés et leurs participations à l'opération.

Au total sur 14 communes ayant un marché, 11 ont souhaité répertorier leur marché sur le magnet (Brézins, Châtonnay, Champier, Faramans, La Côte Saint André, Pajay, Roybon, Saint Etienne de St Geoirs, Saint Jean de Bournay, Saint Siméon de Bressieux, Viriville).

Certaines communes, ainsi que Bièvre Isère Communauté, ont souhaité également avoir des exemplaires supplémentaires, pour une distribution ultérieure (notamment pour la cérémonie des nouveaux arrivants).

Financièrement, l'opération, qui s'élève à environ 6 768.60€/HT, est subventionnée à hauteur de 16.6% par le FISAC, de 30% par le CDDRA et de 36% par Bièvre Isère Communauté, le montant restant à charge des communes souhaitant référencer leur marché sur le magnet s'élève à un coût unitaire définitif de 103.69€ soit 124.43 €/TTC par commune.

Le coût unitaire, pour les communes souhaitant avoir des exemplaires supplémentaires est de 0.06€ TTC.

La commune de LA FRETTE a commandé 75 exemplaires supplémentaires, pour un coût total de 75 x 0.06€ = 4.50 € TTC.

L'ensemble des modalités financières de cette action sera validé dans une convention partenariale avec Bièvre Isère Communauté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'**APPROUVER** la convention partenariale avec Bièvre Isère Communauté
- de **VALIDER** les modalités financières de la convention ci-annexée
- de **VALIDER** le principe des «75» magnets supplémentaires, au coût unitaire de 0.06€
- d'**AUTORISER** le maire à procéder à toutes démarches, tous actes ou toutes dépenses nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Monique CHEVALLIER Maire